



Avancer sereinement
sur le chemin
des apprentissages

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE EN GROUPE - 2022 /2023-

Le présent contrat est signé entre :

L'éducatrice : Mme Laure LAFERRERE-SALESA, représentant la micro-entreprise « 1, 2, dys... J'apprends », inscrite au certificat d'inscription au répertoire des entreprises et établissements avec le numéro SIRET 898 412 556 00026.

Et,

M. et/ou Mme....., représentants légaux ou tuteur de l'enfant
..... dont le domicile se
situe.....

Mail :..... Téléphone :.....

Prénom / Nom de l'enfant :.....

Age :

Classe :

Ecole ou collège :

Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat concerne des séances régulières d'accompagnement scolaire, de septembre 2021 à juin 2022, à un horaire choisi et mentionné dans l'article 3. 1 séance par semaine, hors vacances scolaires.

35 séances au total.

Cet accompagnement scolaire est réalisé en groupe de 3 à 4 jeunes maximums. Il est néanmoins spécifié que l'accompagnement est personnalisé à chacun.

Les enfants viennent avec leurs devoirs comme support. S'il faut travailler une notion en particulier, « 1, 2, dys... J'apprends » possède différents supports qu'ils pourront utiliser.

Article 2 : Prix et modalités. Merci de cocher votre choix.

Au mois, lissé sur l'année :

70 € / mois / 1 enfant

130 € / mois / 2 enfants (fratrie)

190 € / mois / 3 enfants (fratrie)

Au réel : 22.5 € la séance d'1 h 30 (15 € de l'heure).

Un chèque de caution représentant 1 mois de prestations est demandé. (70 € en cas de paiement au réel)

Participation à une équipe éducative : 45 €

Le paiement doit être effectué par CB, espèces ou virement **avant le 7 du mois suivant la prestation.**

En cas de prise en charge par un tiers, le signataire reste entièrement responsable du bon paiement des factures.

Article 3 : Choix de l'horaire

Dès septembre, les signataires choisissent un horaire (ci-dessous). Celui-ci peut être modifié en cours d'année, seulement s'il reste des places dans le créneau convoité. Si cela n'est plus possible, le contrat peut être résilier selon l'article 5.

Cochez l'horaire choisi :

- Mardi : 17h à 18h30
- Mercredi : 9h à 10h30
- Mercredi : 10h45 à 12h15
- Vendredi : 17 à 18 h 30

Article 4 : Période de signature du contrat

Idéalement le contrat est signé de septembre 2022 à juin 2023.

Il est néanmoins possible de signer à tout moment, pour le reste de l'année scolaire. Le prix au mois restera alors inchangé et Mme Laure LAFERRERE ne sera pas redevable de séances à prix réduits.

Article 5 : Résiliation

Le présent contrat peut être résilié avec un mois de préavis, minimum.

Il est tenu au signataire du contrat d'en informer Mme Laure LAFERRERE-SALESA, par mail ou courrier. Un simple SMS ne pourra pas être pris en compte.

Mail : 12dysjapprends@gmail.com

Adresse postale : 15 rue Rouget de L'Isle, 11 100 NARBONNE.

Article 6 : Absences

Comme beaucoup d'activités extra-scolaire, l'absence d'un enfant à sa séance ne peut pas prétendre à un dédommagement quelconque, ni à un report.

Bien entendu, s'il reste des places sur un autre créneau, la séance pourra être rattrapée.

L'absence non justifiée par mail ou courrier 1 mois complet, entraînera l'encaissement du chèque de caution et la radiation de l'enfant.

En cas d'absence de Laure LAFERRERE-SALESA, les signataires seront avertis dès que possible et une ou plusieurs propositions de rattrapage seront émises. Dans tous les cas, la séance ne donne pas lieu à un remboursement.

Article 7 : Responsabilité : cocher la case pour approbation.

- J'autorise mon enfant..... à partir seul de sa séance.
- J'autorise mon enfant.....à être pris en photo, dans le cadre des activités. (pour la famille exclusivement)
- J'autorise mon enfant.....à être pris en photo, dans le cadre des activités, afin d'être mis sur le site www.12dysjapprends.fr (toujours de dos ou de profil, jamais de face). La photo sera validée ou pas par la personne signataire du contrat (mail ou sms)
- J'autorise Mme Laure LAFERRERE-SALESA à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale. **Les secours puis la famille** seront prévenus.

Allergies ou restrictions alimentaires, en cas de goûters :

.....
.....
.....
..

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant : une pièce d'identité sera demandée. (sauf copie dans le dossier)

Nom / Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	A prévenir en cas d'urgence Oui ou non

Si la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas dans la liste ou n'a pas de carte d'identité, le signataire doit alors envoyer un mail ou sms pour donner son accord (ou pas) à Mme Laure LAFERRERE-SALESA pour laisser partir l'enfant.

Il est interdit de prendre des choses de valeurs lors des séances. Chaque enfant est responsable de ses affaires. Mme laure LAFERRERE-SALESA ne sera pas tenue responsable, en cas de perte ou de vol.

PIECES A FOURNIR

- 1 chèque de caution
- Attestation d'assurance
- Photocopie des pièces d'identités des personnes susceptible de venir chercher l'enfant.
- Ce que vous estimez nécessaire : bilans, allergies...

Fait à

Le

Signatures :

Laure LAFERRERE-SALESA, éducatrice spécialisée

M. / Mme.....

Ecrire la mention : « lu et approuvé »



